



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
2 rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

e. mail : asadco@asadco.org site : www.asadco.org

**31^{ème} RALLYE REGIONAL DES HAUTES CÔTES
06 – 07 Septembre 2008**

**FEDERATION FRANCAISE
F.F.S.A.
DU SPORT AUTOMOBILE**
Coupe de France des rallyes 2008

**COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRE

Parution du règlement	01 juillet 08
Ouverture des engagements	01 juillet 08
Clôture des engagements à minuit cachet de la poste faisant foi.....	27 août 08
Parution du road-book pour les engagements enregistrés avant cette date.....	27 août 08
Vérifications administratives et techniques parking de la mairie Velars Sur Ouche de 7 h 30 à 11 h 00.	06 septembre 08
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve salle de la Poste à Pont de Pany à 11 h 30	06 septembre 08
Mise en Parc Fermé au parking de la salle des fêtes de Pont de Pany vérifications Administratives et techniques jusqu'au départ du rallye.....	06 septembre 08
Publication des équipages admis au départ au tableau d'affichage officiel salle des Fêtes à Pont de Pany à 12 h 00 : 06 septembre 07	
Départ du 1 ^{er} concurrent 1 ^{ère} étape parking salle des fêtes à Pont de Pany à 12 h 30.....	06 septembre 08
Publication des résultats de la première étape qui définira l'ordre de départ de la 2 ^{ème} étape le dimanche 07 septembre vers 22 h 00 hors pénalités le.....	06 septembre 08
Départ du 1 ^{er} concurrent 2 ^{ème} étape, dans l'ordre du classement d'arrivé de la 1 ^{ère} étape à 09 h 00 parking salle des fêtes de Pont de Pany.....	07 septembre 08
Publication des résultats partiels au tableau d'affichage officiel parking salle des fêtes de Pont de Pany	07 septembre 08
Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé salle des fêtes à Pont de Pany.	07 septembre 08
Arrivée à Pont de Pany pour la première voiture vers 15 h 00 :.....	07 septembre 08
Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture dans le parc fermé ...	07 septembre 08
Remise des prix parking salle des Fêtes de Pont de Pany vers 16 h 00 au Podium	07 septembre 08

**L'Association Sportive Automobile DIJON CÔTE D'OR organise les 06 & 07 septembre 2008
Le 31^{ème} Rallye des HAUTES CÔTES avec le concours des communes traversées.**

Article 1 Organisation

L'association Sportive Automobile DIJON CÔTE D'OR organise le 31^{ème} Rallye des HAUTES CÔTES
en qualité d'organisateur administratif et technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° : **218** en date du : **05.05.2008**

Président et Organisateur : Daniel SEGUIN

Secrétariat du Rallye – Bte A2 - 2 rue des Corroyeurs - 21000 Dijon

Téléphone : 03.80.43.29.99 - Fax : 03.80.41.57.36 – Portable : 06.14.40.11.31

Permanence du Rallye : heures et jours d'ouverture du bureau : du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18h 00.

1.1 - OFFICIELS

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président	Régis DUFRESNE
Commissaire Sportif.....	André METIVIER
Commissaire Sportif.....	

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	Denis HUSTACHE
Directeur de Course Adjoint.....	David POUPON
Adjoint Directeur de Course.....	Elie MICHON
Adjoint Directeur de Course.....	Nicolas BOURGON
Directeur de Course Tricolore.....	Christian HAMON
Délégué de Préfecture.....	Daniel SEGUIN
Directeur d'Epreuve EC 1.....	Serge PECHENOT
Directeur d'Epreuve adjoint EC 1.....	Jean Marc MAVIEL
Directeur d'Epreuve stagiaire.....	Jean Louis LAURENT
Directeur d'Epreuve EC 2.....	Jacky OLIVAIN
Directeur d'Epreuve Adjoint EC 2.....	Jean Michel PIGENET

Commissaires Techniques

Commissaire Technique Responsable.....	Patrick MAIRET
Commissaire Technique.....	Claude BERNARD
Commissaire Technique	Jean Paul LEGRAND
Commissaire Technique	Frédéric ALVAINES

CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Commissaire Sportif.....	Claude PLANCON
--------------------------	----------------

RESPONSABLE PARCS

Commissaire.....	Rémy LEMOINE
------------------	--------------

INFO SECURITE

Commissaire Sportif.....	Patrick VOUILLON
--------------------------	------------------

ELIGIBILITÉ

Le 31^{ème} Rallye des HAUTES CÔTES compte pour :

- 🏆 la coupe de France des Rallyes 2008
- 🏆 Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile de Bourgogne Franche-Comté 2008 - Pilotes, Coéquipiers et Commissaires.

1.1 VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour

les vérifications administratives auront lieu :

Samedi 06 septembre 2008 à la mairie de Velars sur Ouche de 07 h 30 à 11 h 00

Les vérifications techniques auront lieu :

Samedi 06 septembre 2008 sur le parking de la mairie à Velars sur Ouche de 08 h 00 à 11 h 30

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la Vallée à Pont de Pany

Prix de la main d'œuvre : 42 € ht

Article 2 – Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 - Concurrents et Pilotes

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS – CONCURRENTS ADMIS

Les demandes d'engagement sont disponibles au secrétariat de l'A S A ou télécharger sur le site de l'association asadco.org.

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 31^{ème} Rallye des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le dimanche 27 août 2008.

Les concurrents pour être admissibles doivent répondre au règlement standard de la F.F.S.A

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **440 €**
- Equipage ASA Dijon Côte d'Or 50 € de remise, (non cumulable avec rallye national 2008)

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront déposés en banque le :

lundi 08 septembre 2008 (ou différé suivant le délai demandé ou règlement en 2 fois)

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés

- aux candidats dont l'engagement aura été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

l'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou e.mail. La retenue sera

- de 20 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- de 40 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 EQUIPAGE



Conforme au règlement F.F.S.A

3.3 ORDRE DE DÉPART

Dans l'ordre croissant des numéros.

Article 4 - Voitures et Equipements

4.1 VOITURES ADMIS

 Groupe N et FN	Classe 1-2-3-4
 Groupe A et FA	Classe 5-6-7-8
 Groupe GT de série	Classe 9-10
 Groupe F 2000	Classe 11-12-13-14

4.2 PNEUMATIQUES

Conforme au règlement F.F.S.A

4.2 LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement F.F.S.A

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera interdite en dehors de l'emplacement prévu « agglomération de Pont de Pany » tout abus sera sanctionné.

- **Nous souhaiterions pour le bien de tous les concurrents de respecter les emplacements de votre assistance environ 50 à 60 m² par voiture de course.**
- **La bâche de 3 x 3 mini est obligatoire pendant l'arrêt à l'assistance, ainsi que l'extincteur de 5 kg**

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge du concurrent.

Article 5 - Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 - Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 31^{ème} Rallye des Hautes Côtes représente un parcours de 200 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 8 épreuves de classements.

Les épreuves de classements sont :

E.C. n° 1 : GERGUEIL- ARCEY – URCY à parcourir 4 fois 6.500 km

E.C. n° 2 : FLEUREY S/ OUCHE - LANTENAY à parcourir 4 fois 4.000 km

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire »

RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1-Les reconnaissances auront lieu « RESPECT DES RIVERAINS ET DU CODE DE LA ROUTE»

Samedi 30 août 2008 de 08 h 00 à 18 h 00

Vendredi 5 septembre 2008 de 08 h 00 à 20 h 00

Article 7 - Déroulement du Rallye

7.1 DÉPART

7.2 DISPOSITION GENERALE RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.3 -Les signes distinctifs des Commissaires sont :

-Commissaire de route : **Chasuble JAUNE** - Chef de poste : **Chasuble ROUGE**

7.3 CONTRÔLES : CH (CONTRÔLE HORAIRE) MISE HORS COURSE

CONFORME AU RÈGLEMENT F . F . S . A

7.4 CONTRÔLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement F. F. S. A

7.5 EPREUVES SPSECALES (ES)

Conforme au règlement F. F. S. A

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement F.F.S.A

Article 8 - PENALITES - Réclamation – Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 - Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 - Prix – COUPES

Des coupes (60 coupes) et des prix en espèces pour 9 300 € (cumulables) récompenseront les concurrents dans les différents classements.

Des coupes récompenseront également des commissaires par tirage au sort.

CLASSEMENT	1 ^{ER}	2 ^{ÈME}	3 ^{ÈME}	4 ^{ÈME}	5 ^{ÈME}	6 ^{ÈME}
SCRATCH	350 € + 1 COUPE	250 € + 1 COUPE	150 € + 1 COUPE			
GROUPE	150 € + 1 COUPE (5 PARTANTS)	100 € + 1 COUPE (10 PARTANTS)	70 € + 1 COUPE (15 PARTANTS)			
CLASSE + FEMININE	220 € + 1 COUPE (3 PARTANTS)	130 € + 1 COUPE (6 PARTANTS)	80 € + 1 COUPE (9 PARTANTS)	50 € + 1 COUPE (13 PARTANTS)	1 COUPE + 17 PARTANTS	1 COUPE + 20 PARTANTS
GROUPE CLASSE FEMININE		- 5 PARTANTS 50% + 1 COUPE - 3 PARTANTS 50% + 1 COUPE - 3 PARTANTES 50% + 1 COUPE				